

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2021-24

Séance du 06 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	14
En exercice	14
Présents	12
Votants	13
Absents	2

L'an deux mille vingt et un, le 06 octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

30 septembre 2021

Date d'affichage

30 septembre 2021

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Laurent DUPUY, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusée : Madame Céline ESCUDIÉ donne procuration à Madame Colette BRUN

Absent : Monsieur Davy BRESSOLLES

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRADELLES

OBJET : Décision modificative n°1

Afin de pouvoir mandater les factures qui concernent l'opération n° 84 ECOLE NUMÉRIQUE, il y a lieu d'effectuer un virement de crédit à partir de l'opération n° 79 ADAP.

Désignation	Dépenses		Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
INVESTISSEMENT			
D 2313/23-79 : ADAP	3 000,00 €		
TOTAL D 23 : Constructions	3 000,00 €		
D 2183/21-84 : ECOLE NUMÉRIQUE		3 000,00 €	
TOTAL D 21 : Matériel de bureau et informatique		3 000,00 €	
Total	3 000,00 €	3 000,00 €	

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'AUTORISER à appliquer la décision modificative ci-dessus.

Après avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide :

- AUTORISE le Maire à effectuer ce virement de crédit.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

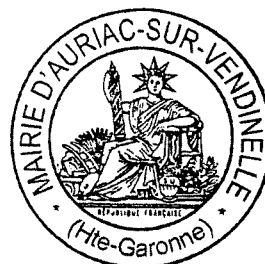
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le

08/11/2021

Et la publication le

08/11/2021



Le Maire,

Roger PEDRERO